# AVIS DE RECRUTEMENT

### La commune Les Belleville

3 586 habitants, surclassée 40 à 80 000 habitants

Support des stations de Saint-Martin de Belleville, Les Menuires et Val Thorens, au sein du domaine skiable des 3 Vallées

Collectivité attractive et dynamique reconnue pour la qualité de son cadre de vie, la commune rayonne sur un territoire à dimension touristique.

## recrute

# Un agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux (H/F)

Poste permanent à temps complet Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux Par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle

#### **▶** Vos missions

- Distribuer et servir les repas
- Surveiller les élèves durant le temps de la pause méridienne
- Réaliser l'entretien courant des bâtiments communaux
- Trier et évacuer les déchets courants
- Vérifier le bon état du matériel utilisé et signaler tout dysfonctionnement

#### ➤ Vos aptitudes et compétences

- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des procédures à tenir en cas d'accident, de manifestation allergique
- Connaissance des gestes et des postures de travail à adopter dans le cas de port de charge ou d'entretien des locaux
- Connaissance des règles d'hygiène de locaux et HACCP
- Patience, rigueur, vigilance, réactivité, capacité d'adaptation et de polyvalence
- Aptitude au travail en équipe et en transversalité
- Organisation méthodique du travail et gestion du temps
- Sens du service public
- Sens du relationnel avec les enfants



Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae sont à adresser dès que possible à :

Monsieur le Maire - Mairie - 1 Place des Belleville -73440 Les Belleville ou par courriel à l'adresse : recrutement@lesbelleville.fr







#### ▶ Les conditions d'exercice

- Poste permanent à temps complet : 36h/semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 5h à 14h30 et repos le mercredi
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle

#### Vos avantages

- Avantage repas
- Participation aux frais de transport
- Titres restaurant
- Participation employeur à la mutuelle familiale (68 %) et à la prévoyance (environ 30 %)
- CNAS (remise cinéma, billetterie, vacances, etc.)
- Participation au forfait de ski (avantage en nature)
- Participation aux abonnements aux centres sportifs
- Amicale du personnel (arbre de Noël, voyages, évènements conviviaux...)

















